



Rudolf
Ramsauer,
directeur

Au cours de la session d'été, le Parlement a mis au point le train de mesures fiscales qui devrait à moyen terme alléger les impôts fédéraux et cantonaux des contribuables d'un montant total de l'ordre de 2 milliards de francs. Compte tenu du fait qu'en dix ans seu-

Malgré le paquet fiscal, le fisc reste insatiable

lement, les recettes fiscales des collectivités publiques ont explosé d'un tiers pour atteindre près de 100 milliards de francs, alors que la croissance de l'économie était faible, on ne peut que saluer l'événement. Mais pendant cette même session, les Chambres fédérales ont décidé de nouvelles augmentations d'impôts pour un montant de plus de 4 milliards de francs (1,8% de TVA supplémentaire pour l'AVS et l'AI). Au bout du compte, la vis fiscale se resserre à nouveau et nous ne sortons pas de l'ornière. En matière de progression de la quote-part fiscale, la Suisse tient déjà la vedette, encore devant l'Allemagne et l'Italie. Cette situation laisse augurer de bien mauvaises perspectives pour la compétitivité de la place économique suisse et pour le revenu disponible des citoyens.

@ rudolf.ramsauer@economie.suisse.ch

La confiance garantit l'efficacité de l'économie de marché

Le principe de confiance, l'un des piliers de notre régime juridique, fait de plus en plus place à un principe de méfiance. Pourtant, seul un climat de confiance permet à l'économie de marché de manifester sa force.

L'économie suisse présente toujours un problème de croissance. Les erreurs et les défaillances dans les étages directoriaux ont beaucoup contribué à saper la confiance en l'économie. Faible croissance et perte de confiance sont étroitement liées, de sorte qu'il n'est pas possible d'aborder l'un des aspects sans l'autre. En effet, le principal capital dont dispose l'économie de marché est la confiance que les citoyens mettent dans ce régime économique, affirmait déjà Gerhard Schwarz.

La crise de confiance actuelle recèle un danger pour l'économie: celui que l'application du principe de méfiance prenne de l'importance dans notre régime juridique et que l'on tende à passer outre aux décisions du gouvernement et du Parlement du fait que notre vie économique est menacée de surrégulation.

Pour prévenir une telle réaction, l'économie devrait répondre à la méfiance par un sain équilibre entre marché et éthique, mais

se garder de s'ériger en instance de morale. Il n'est pas nécessaire d'instituer une éthique particulière qui serait propre à l'économie, car l'éthique appliquée à l'économie devrait être la même que celle qui régit les autres domaines de la vie. L'économie ne s'inscrit pas hors d'un cadre moral, bien au contraire: morale et bonnes mœurs sont à



Ueli
Forster,
président

la base du bon fonctionnement de l'économie de marché. Dans ce sens, l'économie sociale de marché ne peut subsister que si elle ne cesse d'auto-réguler la moralité de ses acteurs.

Ce processus passe par les exigences suivantes:

■ La scission qui s'est produite entre élite économique et élite politique est nuisible. La confiance naît du dialogue entre politique et économie.

■ Dans un climat à la sensibilité exacerbée, il importe que l'économie poursuive ses efforts d'auto-régulation.

■ Il convient de mettre un frein à la rage de réglementation qui saisit les milieux politiques dans ce climat de méfiance. Un

moyen pour y parvenir consiste à mieux mettre en évidence les interactions économiques.

■ Politique et économie doivent se consulter réciproquement, surtout lorsqu'il s'agit de suivre une politique cohérente et transparente.

■ Il importe de minimiser l'opposition qui existe entre économie et politique: l'Etat ne doit pas dévaliser l'économie lorsque celle-ci joue le rôle de contribuable ou applique la réglementation; l'économie doit respecter certaines limites dans ses revendications de privatisation et de dérégulation et se garder de tomber dans l'anti-étatisme.

■ Il faut cesser de montrer en spectacle les grosses pointures des grandes entreprises et favoriser davantage la loyauté à l'égard de la communauté.

■ La réputation sociale des entreprises doit être considérée comme un nouveau paramètre important dans la concurrence. Il doit être caractérisé par une grande crédibilité même si les conditions économiques ne permettent pas de solutions à caractère social.

■ Les médias doivent prendre davantage conscience de leur pouvoir et de leur responsabilité et cesser de jouer à des fins d'audience sur le sentiment de révolte de leurs lecteurs.

Point fort

La révision de la loi sur la radio et la télévision doit être l'occasion d'introduire plus de concurrence dans le domaine de la diffusion.

Page 2 ▶

Certificat de salaire

Les milieux économiques ont enfin été associés aux discussions concernant la mise au point d'un nouveau certificat de salaire.

Page 3 ▶

Allègement budgétaire

Le programme d'économies budgétaires constitue un pas dans la bonne direction, car il s'attaque aux dépenses.

Page 4 ▶

Portrait d'une PME

Prionics, une spin-off de l'Université de Zurich, s'est taillé une place de leader dans les tests d'ESB.

Page 8 ▶

LRTV: régler la diffusion en fonction du marché

Le projet de révision de la loi sur la radio et télévision ne tient pas suffisamment compte des structures du marché. Dans une prise de position, economiesuisse demande davantage de marché et de concurrence, surtout en matière de diffusion.

Ces dix dernières années, le paysage des médias électroniques s'est beaucoup modifié: aujourd'hui, grâce à la numérisation, une fréquence peut diffuser jusqu'à dix offres. La télécommunication et la radio-phonie se rejoignent: les lignes téléphoniques transportent des signaux radio et télévision, les réseaux câblés des signaux téléphoniques. Les Suisses peuvent recevoir à domicile des programmes du monde entier, par satellite et par câble, qui ne sont pas au bénéfice d'une concession selon le droit suisse.

La loi actuelle sur la radio et la télévision (LRTV), qui date de 1991, n'est plus en phase avec ces développements. C'est pourquoi le Conseil fédéral a chargé le DETEC (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication) de réviser la LRTV. Un projet de révision est désormais soumis au Parlement. Pour economiesuisse, le projet de révision de la LRTV n'atteint pas son but qui est de mettre à la disposition du pays des infrastructures d'information bon marché et de grande qualité technique. Ces infrastructures sont vitales pour la place économique suisse. Mais elles ne peuvent être assurées que dans la mesure où la législation n'entrave pas la concurrence et où elle crée des incitations à la modernisation des infrastructures. Dans une prise de position publiée au début de juillet, la Fédération des entreprises suisses présente des arguments préconisant une diminution de la réglementation et un accroissement de la concurrence dans la diffusion de programmes

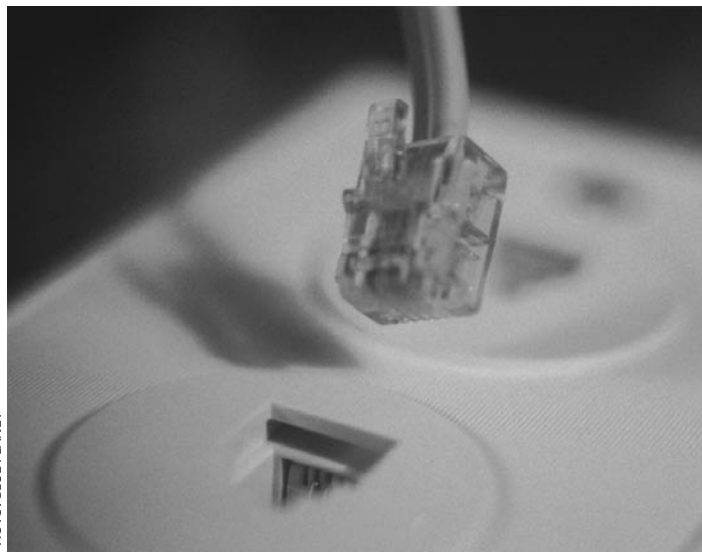


PHOTO: BLUE PLANET

La Suisse doit conserver son dynamisme dans les technologies de l'information et de la communication

radio et télévision ainsi que de signaux téléphoniques.

Celle-ci contient les exigences suivantes, formulées en trois points:

1 Promouvoir la concurrence dans le domaine des infrastructures, en indemnisant les opérateurs du marché pour leurs prestations de diffusion conformément aux règles du marché. Les producteurs doivent pouvoir choisir librement quel type de diffusion ils souhaitent utiliser; les exploitants de réseaux doivent pouvoir décider librement quels services ils entendent fournir. La LRTV révisée doit toutefois imposer une obligation aux exploitants de réseaux: ils doivent être en mesure d'offrir jusqu'à six programmes SSR et deux programmes privés tant en télévision qu'en radio. Cette obligation, conforme aux règles de must-carry, doit permettre de

La prise de position «Révision de la loi sur la radio et la télévision (LRTV)»: diminuer la réglementation et accroître la concurrence en matière de diffusion» peut être téléchargée à partir du site www.economiesuisse.ch/fou commandée auprès d'economiesuisse (cf. «Documentation» en dernière page)

garantir un service public tout en offrant un espace aux diffuseurs privés.

2 L'intervention de l'Etat doit être plus limitée dans le domaine de la radio; il doit s'abstenir de réglementer tout le marché et se borner à définir les conditions-cadre. Cela implique d'intégrer la politique des médias électroniques dans le régime économique général.

3 A l'avenir, la SSR ne devrait plus diffuser que deux programmes télévision et deux programmes radio par région linguistique (six au total pour toute la Suisse) et ouvrir ainsi à des privés l'accès à la diffusion de programmes de service public. Par ailleurs, la SSR devrait être organisée comme une entreprise. Cette forme d'organisation devrait tendre à réduire les redevances obligatoires.

Seules des mesures d'abandon de la mainmise globale de l'Etat sur le secteur de la radio-télévision permettront aux forces du marché de se développer. Le projet de LRTV fait trop peu de place à ces forces, notamment dans le domaine des infrastructures, et il compromet ainsi les chances d'armer la Suisse en vue de la concurrence internationale dans le domaine des techniques de l'information et de la communication.

René Buholzer rejoint CS Group

René Buholzer quitte economiesuisse cet automne pour rejoindre Credit Suisse Group



où il occupera la fonction de Head Public Affairs pour l'ensemble du groupe. Nous félicitons René Buholzer de sa nomination et lui souhaitons beaucoup de succès dans sa nouvelle fonction.

Herr Buholzer est entré à l'ex-Vorort en 1998 et est membre de la direction d'economiesuisse. Ses principaux domaines d'activité sont l'environnement, le développement durable, la société de l'information (télécommunications, médias) et la poste. La succession de Monsieur Buholzer sera réglée ultérieurement. Pour economiesuisse comme pour ses membres, les dossiers dont il s'occupe gardent toute leur importance.

Visite du conseiller fédéral Deiss au Brésil

Du 7 au 9 septembre 2003, avant de se rendre à Cancun (Mexique) pour la Conférence ministérielle de l'OMC, le conseiller fédéral Joseph Deiss, chef du Département fédéral de l'économie, se rendra au Brésil à la tête d'une délégation économique mixte. La première étape est Brasilia, où M. Deiss aura des entretiens avec le nouveau gouvernement. Puis, la délégation se déplacera à São Paulo pour des rencontres avec les milieux économiques locaux



et les entreprises suisses qui y sont implantées.

La possibilité est offerte à des chefs d'entreprise de participer à cette mission et de représenter l'économie suisse au sein de la délégation. Les entreprises peuvent également nous faire part des éventuels problèmes rencontrés dans le cadre des relations économiques avec le Brésil.

 pascal.gentinetta@economiesuisse.ch

Nouveau certificat de salaire: vers un «happy end»?

La Conférence suisse des impôts, qui représente l'union des administrations fiscales cantonales, travaille depuis longtemps à un projet de «Nouveau certificat de salaire» ainsi que sur les prescriptions relatives à l'établissement de ce document. Cette révision intéresse directement les entreprises, car elle comporte des aspects fiscaux et a d'importantes conséquences pratiques sur l'administration du personnel ainsi que sur les systèmes informatiques. Le passage à un nouveau décompte salarial est la suite logique des développements informatiques (codes-barres, scanning) et de certaines modifications légales (harmonisation fiscale formelle, imposition annuelle).

Long processus à vide

Initialement, la Conférence suisse des impôts entendait introduire au 1er janvier 2003 le nouveau certificat de salaire. Suite à une intervention d'économiesuisse, la possibilité a cependant été offerte au début 2002 aux milieux économiques de s'exprimer en détail sur le sujet. Dans une action concertée, les associations faitières de l'économie ont vivement réagi, marquant leur opposition commune à la mouture qui leur était présentée. Les principaux points mis alors en exergue étaient les suivants:

- la nécessité d'impliquer les milieux concernés dans le processus d'élaboration
- le report de la mise en vigueur pour garantir la praticabilité de la mise en œuvre
- le soutien à une formule permettant réellement des simplifications administratives

Certificat de salaire dans le canton de Zurich: il restera le même jusqu'en 2006

- le refus d'une augmentation disproportionnée de la charge administrative
- ne pas mélanger les dépenses professionnelles avec le certificat salarial
- éviter une augmentation du substrat fiscal en raison d'une application plus sévère des règles en vigueur
- la limitation de l'obligation d'attestation aux prestations relevant de l'employeur.

Suite à cette consultation et après avoir décidé de reporter une première fois la mise en œuvre du nouveau certificat de salaire, de longs mois de silence se sont écoulés jusqu'à ce que l'administration présente au cours du premier trimestre 2003 une version remaniée. Celle-ci n'avait toutefois subi que de légères retouches, insuffisantes pour les associations faitières de l'économie qui ont une nouvelle fois réagi de concert au printemps dernier. De très nombreux parlementaires se sont parallèlement fait l'écho des craintes des milieux économiques.

Lueur d'espoir

D'un autre côté, on a pu saluer la mise sur pied par l'administration fiscale d'un groupe de travail mixte, ce qui a enfin permis d'intégrer des représentants des milieux économiques dans le processus d'élaboration. Ce groupe technique a été chargé de garantir la praticabilité de certains aspects de la nouvelle mouture du certificat en cherchant des solutions acceptables pour toutes les parties. Les intenses discussions ont permis d'infléchir la direction tâtonne prise initialement par le projet et qui aurait impliqué une application bien

plus stricte des normes en vigueur. Une telle évolution remettrait d'ailleurs en question, en Suisse, la culture fiscale généralement sereine et proche des besoins des contribuables, qui constitue précisément un atout au plan international. Il est dès lors dans l'intérêt commun des autorités fiscales et des contribuables, et ainsi de la place économique dans son ensemble, de maintenir cette culture fiscale. Dans ce contexte, il faut particulièrement saluer la très récente décision de la Conférence suisse des impôts de reporter une nouvelle fois l'entrée en vigueur obligatoire pour la période fiscale 2006 tout en poursuivant le dialogue au sein d'un groupe mixte. L'administration s'est ainsi ouvertement déclarée en faveur d'un concept élaboré en concertation avec les milieux économiques. Même si la prudence et la vigilance restent de mise, on peut désormais raisonnablement formuler l'espoir que des solutions praticables et équilibrées seront trouvées.

Droit de recours des associations

Un projet superflu de recommandations pour les négociations

L'application du droit de recours des associations constitue un problème récurrent. Ainsi, l'année dernière, des interventions parlementaires ont été faites dans les deux Chambres, qui demandent soit la suppression de ce droit, soit son remodelage.

Il faut constater que s'il est utilisé de manière appropriée, le droit de recours peut constituer un moyen de faire appliquer la législation sur l'environnement de manière économique. Mais dans la réalité, ce droit fait l'objet d'un usage largement abusif. Les promoteurs de projets sont en effet régulièrement soumis à de fortes pressions et, souvent, les associations impliquées ne retirent leurs recours ou ne consentent à en atténuer les exigences qu'après que des sommes importantes ont été payées, que ce soit sous forme de contributions directes ou de contributions au financement d'autres projets. Au final et au mieux, ces manœuvres freinent inutilement et coûteusement la réalisation d'investissements publics ou privés. C'est dans ce contexte que le Gouvernement a chargé l'administration fédérale d'élaborer un code de déontologie du droit de recours. Rédigé sous forme de recommandations concernant les négociations, ce code a fait récemment l'objet d'une procédure de consultation. Les avis exprimés par nos membres sur ce sujet ont conforté notre position critique.

Il est juste que les parties concernées puissent entrer en négociation pour débloquer une situation litigieuse, lorsqu'elles le jugent utile. Il leur revient cependant de choisir les critères de cette négociation. Il n'appartient pas à l'Etat de prescrire des recommandations pour la conduite de ces négociations, de même que ce n'est pas le rôle de l'Etat que de fournir un catalogue de recommandations. Si les autorités conviennent

Programme d'allégement: explosion des dépenses atténuée

Depuis un certain temps déjà, **economiesuisse dénonce la situation précaire des finances publiques de la Suisse et martèle la nécessité d'un changement de cap dans la politique financière.**

Le moment est venu de mettre un terme à l'augmentation préoccupante de la quote-part fiscale et de la quote-part de l'Etat, particulièrement marquées au cours de la dernière décennie – notamment en comparaison internationale. Le problème doit être attaqué à la racine, c'est-à-dire qu'il faut combattre la croissance excessive des dépenses publiques. Publié l'an dernier à titre de contribution de l'économie au débat, le Concept des dépenses propose des solutions concrètes et viables pour assainir, stabiliser, voire comprimer durablement la quote-part de l'Etat.

Une consultation sous la forme d'une conférence

Le programme d'allégement 2003 va dans la bonne direction et constitue un premier pas louable du Conseil fédéral. Rudolf Ramsauer et Pascal Gentinetta ont représenté les intérêts de

l'économie lors de la consultation du 17 juin organisée sous forme de conférence et présidée par le conseiller fédéral Kaspar Villiger.

Correction minimale: 5 milliards

D'une manière générale, il importe de privilégier une stratégie axée entièrement sur les dépenses; introduire de nouveaux impôts nuirait à la conjoncture. La mesure de la correction à apporter – correction imposée par l'adoption très nette du frein à l'endettement par le peuple et les cantons – correspond dans les faits à 5 milliards de francs au minimum d'ici à 2006. Il en ressort donc que le programme du Conseil fédéral, qui prévoit une réduction des dépenses de quelque 2,7 milliards de francs, constitue un effort louable, mais insuffisant compte tenu des besoins. En revanche, si les mesures portent sur 5 milliards de francs d'ici à 2006, une hausse des dépenses de 3 milliards de francs reste possible. Aussi ne peut-on à proprement parler d'un programme «de pures économies».

De la nécessité des réformes

structurelles

Il est vrai que des réformes complexes n'ont pas leur place dans le programme d'allégement et qu'il importe de mettre en œuvre rapidement l'ensemble des mesures, c'est pourquoi le Conseil fédéral et le Parlement devraient prendre eux-mêmes toutes les mesures nécessaires pour les postes du budget relevant de leur compétence. Cependant, faute de réformes structurelles à long terme, en particulier pour prévenir l'explosion future des dépenses dans le domaine de la prévoyance sociale, la pression exercée sur les autres secteurs de dépenses de l'Etat en vue d'une réduction des dépenses ne cessera d'augmenter.

Au Parlement d'agir

Le Conseil fédéral a adopté le message relatif au programme d'allégement; ce dernier renonce à tout bouleversement majeur. La commission spéciale du Parlement se penchera sur cette question en juillet. Le dossier devrait ensuite être soumis aux deux Chambres lors de la session d'automne. *economiesuisse* suivra attentivement l'évolution de ce dossier majeur.

suite de la page 3

que le droit de recours puisse être utilisé de manière abusive, elles doivent alors circonscrire ce droit. Si, en revanche, elles jugent qu'il n'existe pas de risque que ce droit soit utilisé à des fins usurpées, elles doivent alors s'abstenir de développer l'appareil réglementaire. Or une élaboration de recommandations concernant les négociations ne constitue une solution ni dans un cas ni dans l'autre. Au surplus, ce n'est pas le rôle de l'Etat que d'imposer aux parties une méthode susceptible de conduire des négociations à caractère privé.



florent.roudit@economiesuisse.ch

Transport aérien: à l'Etat d'optimiser les conditions-cadre

Lors de sa séance du 30 juin, le Comité directeur d'*economiesuisse* a réaffirmé sa conviction selon laquelle une bonne intégration de la Suisse dans le trafic aérien international revêt une importance capitale pour l'économie suisse, du fait de sa forte imbrication dans l'économie mondiale. Des vols directs à destination des principaux centres économiques d'Europe et du monde constituent un atout important pour une place économique.

C'est à l'Etat qu'il appartient de définir des conditions-cadre optimales pour l'aviation suisse. De ce point de vue, les restrictions imposées par l'Allemagne à l'aéroport de Zurich en ce qui concerne les atterrissages sont disproportionnées et constituent une distorsion concurrentielle. Même si le gouvernement allemand a repoussé la mise en œuvre d'exigences supplémentaires, il ne faut pas perdre de vue qu'il n'impose à aucun aéroport allemand des restrictions ne serait-ce qu'approchantes de celles imposées à Kloten. *economiesuisse* attend ainsi du Conseil fédéral qu'il s'oppose fermement, dans l'intérêt du pays, à ces mesures discriminatoires dirigées contre la Suisse.



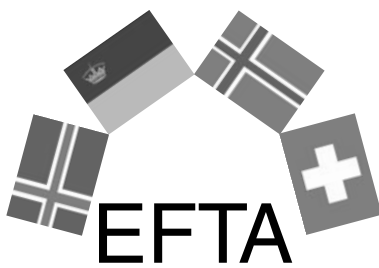
peter.hutzli@economiesuisse.ch

Conférence de l'AELE sur les relations avec les Etats tiers

Les 26 et 27 juin 2003, les ministres de l'AELE se sont réunis en Norvège pour une conférence à laquelle la Suisse était représentée par le conseiller fédéral Joseph Deiss. Un représentant d'*economiesuisse* a assisté à une séance du comité consultatif des partenaires sociaux de l'AELE qui s'est déroulée au même moment.

Débat sur la nouvelle constitution de l'UE

Au cours de cette conférence, différents thèmes ont été abordés dont celui des interactions entre le marché intérieur de l'UE et



la «stratégie de Lisbonne», la nouvelle constitution de l'UE et ses éventuelles conséquences sur l'AELE ou l'EEE et les relations de l'AELE avec les Etats tiers – un élément particulièrement important pour la Suisse. Ce dernier élément comprenait la poursuite et l'extension d'accords de libre-échange conclus

entre l'AELE et des Etats tiers. A l'heure actuelle, 19 accords de ce type sont en vigueur.

Nouvel accord avec le Chili

Des négociations sont en cours en vue de la conclusion d'autres accords. L'accord de libre-échange conclu avec le Chili a pu être signé en Norvège. L'an prochain, cela fera dix ans que le traité instituant l'EEE est entré en vigueur. A cette occasion, une conférence sera organisée au deuxième semestre de 2004 en Islande sur le thème de l'EEE.



gregor.kundig@economiesuisse.ch

PA 2007: une avancée et encore des défis

Au cours de la session de juin, le Parlement a achevé l'examen du volumineux projet de politique agricole 2007 à l'issue d'une importante procédure d'élimination des divergences.

Les principaux postulats de l'économie, concernant notamment l'industrie alimentaire, ont été très largement pris en considération. Parmi ceux-ci figurent notamment:

- l'abandon du contingentement laitier au 30 avril 2009 ou au début 2006 pour les producteurs qui ont conclu un accord quantitatif avec un important transformateur ou avec leur organisation de branche;
- la mise aux enchères des contingents douaniers de bétail d'abattage et de viande, 10% des contingents douaniers de bœuf et de moutons étant attribués en fonction des achats sur les marchés publics de bétail d'abattage.
- la suppression du prix-cible dans le secteur laitier.

Malheureusement, les limites de revenus et de fortune en ce qui concerne les paiements directs n'ont pas été modifiées. De plus, l'article 18 de la loi sur l'agriculture prévoit, pour les produits issus de méthodes interdites en Suisse, une réglementation d'importation qui pourrait être source de conflits avec l'OMC et l'UE.

Outre la lutte visant à sauver les rentes de contingents douaniers sur le bétail d'abattage et la viande, ce sont surtout les pratiques peu reluisantes d'une coalition d'agriculteurs et de consommateurs qui ont alimenté la controverse. Après le refus d'un moratoire sur la mise dans le commerce d'organismes génétiquement modifiés dans la loi sur le génie génétique, ce groupe a tenté de faire le forcing pour l'introduire dans la loi sur l'agriculture. Il a lancé dans le même temps une initiative allant dans le même



PHOTO: RDB

Le prix cible du lait sera supprimé

sens pour tenter d'infléchir les décisions parlementaires. Outre le fait que la méthode est déplaisante sur le plan politique, l'acceptation du moratoire aurait pu priver inutilement le pays d'importantes options dans le domaine de la recherche agro-alimentaire moderne. Aucun producteur de denrées alimentaires ne songerait à mettre sur le marché des produits qui n'ont pas la faveur des consommateurs.

Éviter d'entraver la recherche et le développement

Il n'en reste pas moins qu'il ne faut pas non plus limiter inutilement les possibilités de la recherche et de la production en Suisse en se prévalant d'une optique purement nationale. Heureusement, grâce à la résistance résolue du Conseil des Etats, le moratoire sur les OGM n'a finalement pas fait son en-

trée dans la loi sur l'agriculture. En revanche, la réglementation problématique des importations mentionnée ci-dessus a, elle, réussi à s'imposer. On peut se demander à juste titre, dans la perspective des négociations commerciales en cours à l'OMC, si la Suisse fait bien d'ouvrir de nouveaux fronts dans le domaine agricole. Si la rapide mise sous toit de la Politique agricole 2007 est en soi réjouissante, il faut être conscient qu'avec l'élargissement imminent de l'UE et le cycle de négociations en cours à l'OMC, de nouveaux défis attendent l'agriculture suisse, notamment sa situation d'îlot en matière de prix. Vu sous cet angle, le processus d'adaptation de la Politique agricole 2007 n'est pas achevé, mais il pourra vraisemblablement être poursuivi sur une meilleure base juridique.

Formation: l'expérience internationale, un ingrédient idéal pour une carrière

IAESTE (International Association for the Exchange of Students for Technical Experience) Switzerland aide les employeurs suisses à recruter des stagiaires qualifiés dans plus de 80 pays. A l'inverse, une entreprise suisse peut proposer un stage à l'étranger à un étudiant suisse.

IAESTE Switzerland – dont le siège est à l'EPFZ – est une organisation internationale non lucrative visant à promouvoir les échanges. Depuis plus de 50 ans, elle aide des étudiants des domaines techniques et scientifiques à trouver des places de stage pour acquérir une expérience internationale dans le domaine de la recherche et de l'industrie.

Les étudiants suisses sont de plus en plus nombreux à reconnaître l'utilité d'un stage à l'étranger pour leur parcours professionnel et s'adressent à IAESTE Switzerland. Afin de faire face à l'accroissement de la demande, l'organisation, ses partenaires de longue date du secteur de l'industrie et de la recherche ainsi que les associations professionnelles, recherchent d'autres entrepreneurs de Suisse prêts à accueillir des étudiants étrangers en stage.

En proposant des places de stage, les entreprises suisses ouvrent leurs portes à de jeunes collaborateurs motivés qui apportent des idées nouvelles de leur pays et de leur école et qui peuvent devenir des personnes de contact et des partenaires commerciaux importants à l'étranger. Outre l'expérience pratique, les jeunes améliorent leurs connaissances linguistiques et acquièrent des compétences sociales. Ainsi, l'entreprise contribue à la compréhension d'autres cultures et encourage la tolérance.

IAESTE Switzerland écrit aux entrepreneurs suisses au début du mois de novembre pour leur demander de communiquer avant la fin de l'année le nombre de places de stage disponibles l'année suivante.

Contactez IAESTE Switzerland dès aujourd'hui pour recevoir

suite page 6

Amélioration timide de la conjoncture pour cet automne

La Suisse attend toujours une reprise économique. Heureusement, le taux de change entre l'euro et le franc s'est normalisé et les taux d'intérêt sont bas.

Les exportations suisses reculent, les entreprises diminuent leurs investissements et la consommation privée ralentit. Le marché de l'emploi se fragilise et le taux de chômage augmente. Il ne faut pas s'attendre à une reprise économique solide au cours des mois à venir, dans la mesure où la conjoncture reste faible dans la zone euro et que la demande de biens d'équipement ne reprend que lentement. L'impact positif de la reprise économique observée dans la zone dollar, qui absorbe près de 20% des exportations suisses, est atténué par la faiblesse du dollar face au franc. La correction du franc par rapport à l'euro revêt donc une grande importance pour l'économie.

Malgré des signes positifs du côté des taux d'intérêt, les investissements des entreprises suisses dans les biens d'équipement n'augmenteront pas au cours des prochains mois. Comme les entreprises ne tournent pas à plein régime, elles ne sont pas incitées à investir pour s'agrandir. Les investissements dans le bâtiment, surtout dans la construction de bureaux et de locaux industriels, continuent

de reculer. La situation dans la construction de logements, le secteur dégageant le chiffre d'affaires le plus important, ne devrait pas s'améliorer avant la fin de l'année malgré quelques signes positifs. Il est donc important que les pouvoirs publics réalisent les projets acceptés.

Des ménages sur la retenue

La consommation privée est toujours freinée par la crainte des ménages de voir leur revenu disponible se comprimer à la suite d'une hausse des cotisations aux caisses de pension et aux assurances maladie. On peut supposer que cela portera préjudice aux entreprises en matière de coût de la main d'œuvre.

Une reprise timide de la conjoncture pourrait se produire en Suisse, mais seulement cet automne. Pour 2003, l'économiesuisse table, en général, sur

une croissance réelle de 0% à 0,3%, un renchérissement de 0,6% et un taux de chômage de quelque 4%.

Dans une économie aussi imbriquée dans l'économie mondiale que celle de la Suisse, il est difficile d'influer sur la conjoncture. Il est donc d'autant plus important que la politique économique exploite davantage l'efficacité de l'économie de marché. Des finances publiques équilibrées, une politique fiscale favorable à la croissance et la suppression des réglementations entravant la concurrence consolideront la dynamique économique. La poursuite d'une politique monétaire fluide, axée sur les cours de change, est indispensable si l'on souhaite préserver la compétitivité des exportations en termes de prix.

@ rudolf.walser@economiesuisse.ch



Les investissements dans la construction restent faibles

Prix pour la reconversion d'une ancienne fabrique

Fin juin, l'Union pétrolière, l'association professionnelle du secteur suisse des huiles minérales, a décerné pour la première fois le «Prix Evenir». Doté de 50 000 francs, ce prix du développement durable sera dorénavant remis chaque année à une personnalité issue du milieu des sciences, de l'économie, du social, de l'écologie, de la politique et de

la culture qui, dans son travail, met à l'unisson les aspects écologiques, économiques et sociaux. Le premier vainqueur du prix est la société Kantensprung AG, une jeune entreprise bâloise, qui a réaménagé les locaux de l'ancienne fabrique de machines Sulzer-Burckhardt à Bâle. Depuis l'installation de Kantensprung AG, ces locaux sont devenus l'âme d'un

quartier et répondent à diverses fins, sachant que les locaux, en partie protégés, ont fait l'objet d'une rénovation en douceur. A l'occasion de la remise du prix, Roland Ganz, président de l'Union pétrolière, a qualifié le projet de Kantensprung AG d'«exemple réussi de développement durable d'un quartier».

www.prixevenir.ch

suite de la page 5

son courrier cet automne. Si vous souhaitez un entretien particulier, Mariann Fink et Denise Schäfer sont à votre disposition pour vous présenter le programme et les démarches.

Renseignements:

Switzerland, Mariann Fink et Denise Schäfer, ETH Zentrum, 8092 Zürich
Tel. 01 / 632 20 67
Fax 01 / 632 12 47
fink@iaeste.ethz.ch
schaefer@iaeste.ethz.ch
<http://www.iaeste.ch>
<http://www.iaeste.org>

Questions actuelles relatives à la propriété intellectuelle

Aujourd'hui, le capital intellectuel constitue une richesse considérable des entreprises. Sa protection rigoureuse est dans l'intérêt de toutes les sociétés. La propriété intellectuelle est le sujet d'importants intérêts politiques et commerciaux, et, en tant que telle, représente un domaine que les responsables économiques se doivent de maîtriser.

ICC vient de publier sa 4^{ème} édition du «Current and Emerging Intellectual Property Issues for Business: a Roadmap for Business and Policy Makers». Cette publication, dont le Comité de rédaction était présidé par Monsieur Thomas Pletscher, membre de la direction de l'économiesuisse, a pour but de procurer une vue d'ensemble du système actuel, relatif à la propriété intellectuelle et de ses principaux défis, ainsi que des indications concernant les développements attendus dans un futur proche. Cette brochure (gratuite) peut être commandée à l'adresse suivante:

info@icc-switzerland.ch

L'été chaud sensibilise à l'effet de serre

L'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC) dresse un bilan positif pour le premier semestre 2003. L'AEnEC est une plate-forme mise à la disposition des entreprises depuis 1999 en vue d'encourager la collaboration entre l'Etat et l'économie pour l'atteinte des objectifs des politiques énergétique et climatique. Le nombre d'entreprises participant à l'aventure a quadruplé au cours des 18 derniers mois, malgré la conjoncture actuelle qui réduit la capacité à investir de nombreuses entreprises.

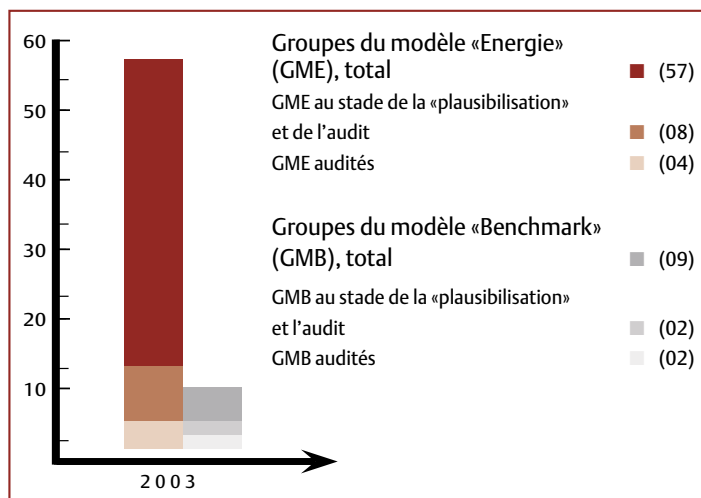
Le mois de juin 2003 a été le plus longue période de canicule jamais mesurée en Suisse. Il est possible que ce soit un nouveau signe du réchauffement climatique et donc la meilleure publicité possible pour la protection du climat. D'après Christoph Muggli, membre de la direction de l'AEnEC, les températures du mois de juin ne se traduiront pas par une hausse des deman-

des pour l'agence: «Le lien entre le temps qu'il fait et les exigences de la protection du climat ne sont pas aussi directs qu'on pourrait le supposer. Mais, cela contribue à sensibiliser la population au problème». L'Agence de l'énergie pour l'économie ressent, quant à elle, très précisément les fluctuations de l'économie. «De nombreuses entreprises sont affectées par la récession, c'est pourquoi il leur est difficile de consacrer des ressources à des mesures de protection du climat».

L'Agence de l'énergie pour l'économie dresse néanmoins un bilan positif pour le premier semestre 2003. A l'heure actuelle, elle assiste près de 1000 entreprises, rassemblées sous deux modèles distincts: le modèle «Energie» pour les grands consommateurs et le modèle «Benchmark» pour les PME. 66 groupes au total (57 groupes «Energie» et 9 groupes «Benchmark») élaborent leurs conventions d'objectifs en collaboration avec les experts de l'AEnEC dans le cadre



Christoph Muggli, membre de la direction de l'AEnEC



66 groupes travaillent à réaliser leurs objectifs avec l'aide des experts de l'AEnEC.

de séances de groupes pour ensuite les mettre en œuvre. Selon les estimations, les émissions de CO₂ de toutes les entreprises impliquées totalisent quelque 3 mio. t/a. Si l'on part du principe que l'ensemble des émissions attribuées à l'économie se monte à 10 mio. t/a CO₂, cela représente près de 30% des émissions de CO₂ produites par l'économie. La Confédération a accepté les conventions d'objectifs de 121 entreprises – rassemblées dans six groupes –, l'audit est donc ter-

miné pour ces entreprises. Il s'agit exclusivement de conventions d'objectifs relatifs aux combustibles, l'énergie consommée dans le domaine stationnaire (chauffage, processus industriels). Les conventions d'objectifs de dix autres groupes sont actuellement soumises au processus de «plausibilisation» interne ou à l'audit de la Confédération. Certains des groupes restants sont en cours de formation et d'autres travaillent à l'élaboration de conventions d'objectifs.

Le Tribunal fédéral tranche en faveur d'une ouverture au cas par cas du marché de l'électricité

Le Tribunal fédéral a confirmé une décision de la Commission de la concurrence, selon laquelle les Entreprises électriques fribourgeoises exercent un abus de position dominante en refusant le transit de courant concurrent sur leur réseau. Cette décision devrait stimuler la nécessaire diminution des tarifs pour les clients commerciaux et accélérer la mise sous toit d'un nouveau projet d'organisation du marché de l'électricité en Suisse.

Dans son arrêt du 17 juin dernier, le Tribunal fédéral (TF) a rejeté le recours des Entreprises électriques fribourgeoises (EEF) qui s'opposent au transit sur leur réseau du courant fourni par une société électrique concurrente. Si

les EEF décident de ne pas recourir auprès du Conseil fédéral et si ce dernier ne casse pas la décision du TF, le marché suisse peut alors être considéré comme potentiellement ouvert. Ce système d'ouverture n'est cependant pas idéal: il s'opère au cas par cas et il laisse ouverte, entre autres questions, celle de la rétribution du transport de courant. La décision du TF ne représente donc pas une véritable solution alternative à une loi fédérale, mais devrait constituer un accélérateur bienvenu des travaux législatifs en cours en vue d'une nouvelle réglementation du marché.

A court terme, ce développement devrait, au moins, briser la tendance constatée durant les derniers mois à une augmentation des tarifs exigés aux entreprises.

Une enquête récente montre en effet qu'en moyenne, ces dernières paient un courant 45% plus élevé que leurs concurrents européens, contre 39% il y a deux ans. On peut aussi attendre de cette décision juridique qu'elle amorce un mouvement de diminution générale des prix du courant pour le segment des clients commerciaux. En effet, pour les entreprises consommatrices d'électricité, la probabilité d'obtenir gain de cause est grande si elles saisissent la justice et les frais de procédures sont modérés en regard de l'avantage financier potentiel. Il ne fait donc guère de doute que bon nombre d'entreprises insatisfaites des tarifs actuels s'élanceront dans la brèche juridique ainsi ouverte pour obtenir des conditions plus

favorables et améliorer leur compétitivité.

Nous ne pouvons que nous féliciter de ce développement attendu car la situation actuelle ne peut pas perdurer, qui pénalise très lourdement le site de production helvétique. De plus, l'enjeu est de taille. On estime en effet que des tarifs concurrentiels de l'électricité permettraient aux entreprises de diminuer de quelque 1,2 milliard de francs leurs coûts de production par année. Si l'on veut opérer la nécessaire amélioration de la compétitivité de l'économie nationale, une ouverture du marché de l'électricité n'est certes pas suffisante, mais elle est nécessaire et elle est urgente.

florent.rodut@economiesuisse.ch

La production de tests d'ESB multipliée par 100

En 1996, c'était peine perdue que de chercher des producteurs intéressés à un test rapide d'ESB. Les chercheurs qui avaient mis au point le test se sont alors résolus à créer leur propre entreprise pour commercialiser leur découverte. Depuis lors, Prionics compte 85 collaborateurs.

Dans un premier temps, Bruno Oesch, Markus Moser et Carsten Korth étaiés mus par leur ambition scientifique. Dès l'été 1996, ils s'engagèrent dans un projet de recherche de l'Université de Zurich qui avait pour but de mettre au point un test rapide permettant de détecter l'ESB.

C'est en 1985 que des chercheurs avaient décrit pour la première fois, en Angleterre, l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB): une maladie transmise par une forme tout à fait nouvelle d'agent pathogène, le prion, qui se traduit chez les bovins par une lente dégénérescence du système nerveux central. En 1989, la maladie a également été décelée en Suisse; en 1996, les craintes que l'agent responsable de l'ESB puisse déclencher chez l'homme une variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob se confirmèrent.

Or ni les entreprises, ni les autorités ne s'intéressèrent au test rapide de dépistage de l'ESB que les chercheurs zurichois présen-

tèrent à fin 1996. La crainte que la pratique active de tests permette de découvrir des cas d'ESB n'était sans doute pas étrangère à ce manque d'intérêt. Car on était déjà certain d'une chose à ce stade: on savait que les animaux qui ne présentaient encore aucun symptôme caractéristique de l'ESB – recul du rendement laitier, tremblements, crainte – pouvaient être déjà infectés et répandre la maladie.

Premiers tests positifs en 1998

Bruno Oesch (aujourd'hui président du conseil d'administration de Prionics) et Markus Moser (CEO), refusant de fermer les yeux devant la réalité, ont voulu instituer la pratique de leur test rapide. C'est ainsi qu'ils ont créé Prionics en 1997, entreprise issue d'un essaimage de l'Université de Zurich. En 1998, les autorités les ont autorisés à examiner 3000 bœufs abattus. Les chercheurs trouvèrent un cas d'ESB. «Si alors nous n'avions rien trouvé, le programme de recherche aurait certainement été abandonné», affirme aujourd'hui le CEO de l'entreprise, Markus Moser. Lorsque d'autres tests se révélèrent positifs, la Suisse a été le premier pays européen à mettre en place un programme de surveillance impliquant des tests sur 3 pour cent de tous les abattages normaux ainsi que sur tous les groupes à risques.

Prionics a bâti à Schlieren un des plus grands laboratoires de haute sécurité d'Europe.



Après l'apparition de cas d'ESB dans d'autres pays, la demande de tests rapides de Prionics permettant de détecter l'ESB en quatre à six heures à partir d'un prélèvement de tronc cérébral est montée en flèche. Lorsqu'à fin 2000, les premiers cas d'ESB furent détectés en Allemagne, il y eut un accès de panique chez notre voisin du nord. Du jour au lendemain, tous les producteurs décidèrent de faire tester tous les bovins abattus. «On se mit à tester tous azimuts. Nos lignes téléphoniques étaient saturées et nous avons mis en place un centre d'appels à Bâle qui recevait 1000 appels par jour», se souvient Markus Moser. Chez Prionics, la production des tests fonctionna à plein rendement; elle se multiplia par cent en un rien de temps.

La crise de l'ESB développa sa propre dynamique, qui aboutit au dépistage des bovins de plus de 30 mois dans tous les pays d'Europe (on sait aujourd'hui en effet que la maladie ne se manifeste pas chez les très jeunes animaux). Les grands producteurs suisses procèdent à des tests lors de tous les abattages.

Immense laboratoire de haute sécurité à Schlieren

A la faveur de cette évolution sur le terrain, mais aussi grâce à la ténacité des pionniers de Prionics qui se sont toujours engagés en faveur de tests sur l'ensemble du territoire, l'équipe initiale des trois chercheurs est devenue une entreprise dynamique comptant 85 collaborateurs. Prionics a encore pu doubler sa production, qui s'était multipliée par cent. En déménageant de l'Université (Uni Irchel) à Schlieren, l'entreprise a aussi réalisé son essaimage géographique et constitué dans le centre de biotechnologie de Zurich (Biotech Center Zurich) l'un des plus grands laboratoires de haute sécurité d'Europe. D'autres plans d'extension sont prévus, car les scientifiques ne sont pas près de se replier, confirme Markus Moser: «Non seulement nous continuons d'améliorer nos méthodes de test de l'ESB, mais nous travaillons aussi sur un vaccin contre l'ESB et poursuivons nos recherches dans d'autres domaines de la neurobiologie».

Les trois souhaits du CEO Markus Moser en matière de politique économique



Maintien de bonnes conditions d'infrastructure

Si nous avons choisi Zurich comme lieu d'implantation de notre entreprise, c'est que nous y trouvons de bonnes conditions d'infrastructure. Et nous souhaitons qu'elles se maintiennent.

Investissement dans la formation

Grâce aux bonnes possibilités de formation qu'offrent nos hautes

écoles, la Suisse fait partie des nations européennes qui sont à la pointe en matière de technologie. C'est ici qu'il faudrait continuer à investir, car une bonne formation est la clé du savoir-faire des entreprises à l'avenir.

Soutien de politique extérieure

Les PME constituent actuellement le principal pilier de la croissance de l'économie suisse. Contrairement aux grands grou-

pes qui pèsent d'un grand poids sur le plan international et disposent d'un important réseau de relations, les PME ne peuvent s'appuyer que sur elles-mêmes. Pour pouvoir survivre, ces entreprises doivent elles aussi évoluer de plus en plus sur la scène internationale. Il y a là un défi pour la politique extérieure qui devrait accorder davantage son appui à ces entreprises implantées à l'étranger.

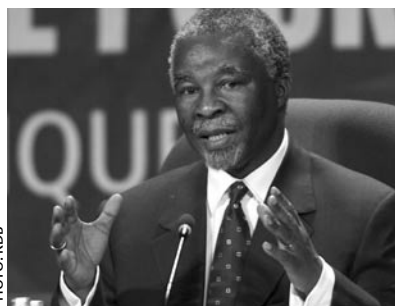
Rencontre entre le président sud-africain Mbeki et une délégation commerciale

Lors d'une rencontre avec une délégation de représentants de l'économie suisse triés sur le volet, le président sud-africain Thabo Mbeki a présenté les possibilités d'investissement que son pays offrait aux entreprises suisses. M. Mbeki a notamment souligné que le gouvernement sud-africain rejetait clairement les plaintes collectives relatives à l'apartheid.

A l'occasion de la visite officielle du président sud-africain Thabo Mbeki en Suisse, le 10 juin 2003, Economiesuisse a organisé une rencontre avec des représentants

de l'économie suisse triés sur le volet. Centrée sur les relations économiques futures des deux pays, la rencontre a été organisée à l'initiative de l'ambassade d'Afrique du Sud et en accord avec le seco.

Les entretiens avec le président Mbeki et sa délégation se sont déroulés dans une atmosphère très ouverte et amicale. M. Mbeki a souligné que les entreprises suisses étaient les bienvenues en Afrique du Sud. Par leurs investissements, les entreprises suisses peuvent contribuer de manière substantielle au développement de l'Afrique du Sud. Le président a présenté le Nouveau Par-



M. Mbeki, président de l'Afrique du Sud.

tenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et exposé les possibilités d'investissement qui s'offraient aux entreprises suisses.

M. Mbeki a expliqué devant les médias que son pays rejetait

les plaintes collectives déposées aux Etats-Unis contre les entreprises qui menaient des activités en Afrique du Sud durant la période de l'apartheid: «Le gouvernement sud-africain a clairement indiqué sa position: Nous rejetons ces plaintes collectives.»

L'Afrique du Sud est le principal partenaire commercial de la Suisse sur le continent africain. D'ailleurs, la Suisse figure depuis des années parmi les cinq pays réalisant le plus d'investissements directs dans ce pays et dans le top ten des partenaires commerciaux.

Documentation

- **Révision de la loi sur la radio et la télévision (LRTV)**
Diminuer la réglementation et accroître la concurrence. Prise de position. Juin 2003, gratuit.
- **Corporate Governance:**
Swiss Code of Best Practice English. Free.
- **«Politique économique – Suisse 2003»**
Perspectives et points clés de politique économique. Destinée aux leaders d'opinion, aux médias et aux représentants de l'économie. 50 francs. Téléchargeable sur notre site Internet.
- **Concept des dépenses**
Contribution des milieux économiques au débat sur les finances publiques. 108 pages, 30 fr. + TVA et frais d'envoi. Téléchargeable sur notre site.
- **«dossierpolitique»**
Service de presse destiné à toute personne intéressée. Hebdomadaire, gratuit.
- **Le gouvernement d'entreprise en Suisse**
Rapport du prof. Karl Hofstetter (40 francs). Téléchargeable sur notre site Internet.
- **Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise**
Code et directive SWX. Gratuit. Téléchargeable sur notre site Internet.
- **«Newsletter»**
Destinée aux dirigeants et aux cadres de l'économie, aux médias et au monde politique. Mensuelle, gratuite.
- **«Europe – options pour la Suisse et réformes internes»**
Brochure, 48 pages, gratuite.
- **Politique suisse de la science, de la recherche et de la technologie:**
perspectives à l'horizon 2007. Brochure gratuite.
- **«Point de repère»**
Revue thématique destinée au monde politique et aux médias. Abonnement, 4-5 fois par an; gratuite.
- **«Service e-mail»**
Informations sur votre PC chaque semaine, gratuit.
- **«Concept fiscal»**
Propositions de l'économie en vue du renouvellement du régime financier. Brochure, 32 pages, Fr. 10.–.
- **«Portrait d'economiesuisse»**
Domaines d'activités, prestations et objectifs de la Fédération des entreprises suisses, gratuit.

Consultations

18. juillet 2003

Révision de l'ordonnance sur la poste destinée à concrétiser la «Vue d'ensemble du marché postal» et la révision de la loi sur la poste (OPO, RS 783.01): procédure de consultation
Contact: rene.buholzer@economiesuisse.ch

Système de réservation pour le trafic lourd A2/A13 - Projet pour la route du Saint-Gothard; consultation
Contact: peter.hutzli@economiesuisse.ch

 Les membres souhaitant participer à une consultation peuvent demander le matériel nécessaire à economiesuisse

Impressum

Editeur:
economiesuisse, Fédération des entreprises suisses
Rédacteur responsable:
Vincent Simon
Adresse:
Carrefour de Rive 1, Case postale 3684, 1211 Genève 3
Téléphone: 022/786 66 81
Téléfax: 022/786 64 50
mail:
vincent.simon@economiesuisse.ch
Web:
www.economiesuisse.ch
Rythme de parution:
mensuel
Réalisation:
Layout88, Zurich;
Impression:
Imprimerie Steffen, Genève

Veuillez faxer le talon au 022 / 786 64 50

<input type="checkbox"/> Commande	<input type="checkbox"/> Modification d'adresse	<input type="text" value="Entreprise"/>
<input type="text" value="Nom"/>	<input type="text" value="Rue"/>	
<input type="text" value="Prénom"/>	<input type="text" value="N° postal / lieu"/>	
<input type="text" value="Fonction"/>	<input type="text" value="E-Mail"/>	